



Conseil économique et social

Distr. générale
20 novembre 2023
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Soixante-deuxième session

5-14 février 2024

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire annoté et projet d'organisation des travaux

Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale :
 - a) Thème prioritaire : promouvoir le développement social et la justice sociale au moyen de politiques sociales, afin de faire progresser plus rapidement la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'atteindre l'objectif primordial de l'élimination de la pauvreté ;
 - b) Examen des plans et programmes d'action pertinents des organismes des Nations Unies concernant la situation de certains groupes sociaux :
 - i) Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées : « La voie à suivre : un programme de développement qui tient compte de la question du handicap pour 2015 et au-delà » ;
 - ii) Programme d'action mondial pour la jeunesse ;
 - iii) Plan d'action international de Madrid de 2022 sur le vieillissement ;
 - iv) Questions, orientations et programmes relatifs à la famille ;
 - c) Questions nouvelles : l'influence de la transformation numérique sur la croissance et le développement inclusifs : une voie menant à la réalisation de la justice sociale.
4. Questions relatives aux programmes et questions diverses :
 - a) Projet de plan-programme pour 2025 ;



- b) Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.
- 5. Ordre du jour provisoire de la soixante-troisième session de la Commission.
- 6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa soixante-deuxième session.

Annotations

1. Élection du Bureau

L'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social dispose que la Commission du développement social élit parmi les représentants de ses membres, au début de la première séance de chacune de ses sessions ordinaires, un(e) président(e), un(e) ou plusieurs vice-président(e)s et d'autres membres du Bureau selon que de besoin. À l'alinéa c) de sa décision 2002/210, le Conseil a décidé que la Commission, aussitôt après la clôture d'une session ordinaire, tiendrait la première séance de la session ordinaire suivante aux seules fins d'élire le nouveau président ou la nouvelle présidente et les autres membres du Bureau. Par conséquent, le 15 février 2023, aussitôt après la clôture de sa soixante et unième session, la Commission a tenu la première séance de sa soixantième-deuxième session, au cours de laquelle elle a élu par acclamation Ruchira Kamboj (Inde) Présidente, et Jon Ivanovski (Macédoine du Nord), Carla Carlson (République dominicaine) et Thomas Lammar (Luxembourg) Vice-Présidente et Vice-Présidents de la Commission à sa soixante-deuxième session. À la même séance, elle a reporté l'élection du membre du Bureau restant à une date ultérieure, étant entendu qu'une fois sa candidature approuvée par son groupe de pays, la personne nommée serait autorisée à participer aux réunions du Bureau consacrées à la préparation de la soixante-deuxième session.

Le 5 février 2024, la Commission sera invitée à élire des vice-présidents issus des États d'Afrique et des États d'Europe occidentale et autres États, pour pourvoir le siège devenu vacant à la suite de l'expiration du mandat de Thomas Lammar (Luxembourg), et à confier à l'un de ses vice-présidents les fonctions de rapporteur. On trouvera la composition de la Commission à sa soixante-deuxième session à l'adresse suivante : <https://social.desa.un.org/sites/default/files/inline-files/CSocD62-Membership.pdf>.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Conformément à l'article 7 du Règlement intérieur, au début de chaque session, après l'élection du Bureau, la Commission arrête l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire. L'ordre du jour provisoire et la documentation de la soixante-deuxième session ont été approuvés par le Conseil dans sa décision 2023/328.

Le projet d'organisation des travaux (voir annexe I) a été établi conformément aux décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil en vue de faciliter l'examen des points de l'ordre du jour dans les délais prescrits et compte tenu des services de conférence mis à la disposition de la Commission. Le calendrier est provisoire et indicatif : si la Commission achève l'examen d'un point plus tôt que prévu, elle voudra sans doute passer immédiatement au point suivant.

La Commission doit se réunir du lundi 5 février au mercredi 14 février 2024. Des dispositions ont été prises pour qu'elle tienne des séances le matin, de 10 heures à 13 heures, et l'après-midi, de 15 heures à 18 heures.

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté et projet d'organisation des travaux ([E/CN.5/2024/1](https://social.desa.un.org/sites/default/files/inline-files/CSocD62-Membership.pdf))

3. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Conformément à la résolution [55/46](#) de l'Assemblée générale sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée, intitulée « Sommet mondial pour le développement social et au-delà : le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation », la Commission évalue régulièrement la concrétisation des engagements pris à Copenhague et des autres initiatives adoptées à Genève, d'une manière qui tienne compte des fonctions et contributions des organes, institutions et organismes compétents du système des Nations Unies, et donne des avis au Conseil économique et social à ce sujet.

La Commission représente, au sein de l'Organisation des Nations Unies, la principale instance où peut être menée une concertation mondiale sur tous les aspects du développement social et contribue, dans le cadre de son mandat actuel, au suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en appuyant les examens thématiques de l'état d'avancement des objectifs de développement durable, y compris les questions transversales, effectués dans le cadre du forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui devraient prendre en compte le caractère intégré des objectifs et les corrélations existant entre eux.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ([E/CN.5/2024/2](#))

a) Thème prioritaire : promouvoir le développement social et la justice sociale au moyen de politiques sociales, afin de faire progresser plus rapidement la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'atteindre l'objectif primordial de l'élimination de la pauvreté

Dans sa résolution [2018/3](#), le Conseil économique et social a décidé que la Commission examinerait un thème prioritaire à chaque session, en se fondant sur le suivi et l'examen de l'application du document final du Sommet mondial et les corrélations entre celui-ci et la dimension sociale du Programme 2030, et lui présenterait une résolution et des recommandations sur l'action à mener dans le cadre de ce thème afin de contribuer à ses travaux. Dans sa résolution [2023/12](#), il a décidé que la soixante-deuxième session de la Commission aurait pour thème prioritaire « Promouvoir le développement social et la justice sociale au moyen de politiques sociales, afin de faire progresser plus rapidement la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'atteindre l'objectif primordial de l'élimination de la pauvreté ». La Commission sera saisie du rapport du Secrétaire général sur ce thème prioritaire.

Documentation

Rapport du Secrétaire général intitulé « Promouvoir le développement social et la justice sociale au moyen de politiques sociales, afin de faire progresser plus rapidement la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'atteindre l'objectif primordial de l'élimination de la pauvreté » ([E/CN.5/2024/3](#))

b) Examen des plans et programmes d'action pertinents des organismes des Nations Unies concernant la situation de certains groupes sociaux

i) **Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées : « La voie à suivre : un programme de développement qui tienne compte de la question du handicap pour 2015 et au-delà »¹**

ii) **Programme d'action mondial pour la jeunesse**

iii) **Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement**

iv) **Questions, orientations et programmes relatifs à la famille**

La Commission examinera les questions relatives à la situation de certains groupes sociaux.

Documentation

Rapport du Secrétaire général intitulé « Préparation et célébration du trentième anniversaire de l'Année internationale de la famille » ([A/79/61-E/2024/48](#))

c) Questions nouvelles : l'influence de la transformation numérique sur la croissance et le développement inclusifs : une voie menant à la réalisation de la justice sociale

Dans sa résolution 2006/18, le Conseil a décidé d'inscrire le point de l'ordre du jour intitulé « Questions nouvelles » au programme de travail de la Commission. En conséquence, et en consultation avec les groupes régionaux, le Bureau a décidé que le thème des débats qui se tiendraient au titre de ce point de l'ordre du jour lors de cette session serait le suivant : « L'influence de la transformation numérique sur la croissance et le développement inclusifs : une voie menant à la réalisation de la justice sociale ». Le Secrétariat soumettra une note à la Commission afin de faciliter les débats.

Documentation

Note du Secrétariat intitulée « L'influence de la transformation numérique sur la croissance et le développement inclusifs : une voie menant à la réalisation de la justice sociale » ([E/CN.5/2024/4](#))

4. Questions relatives aux programmes et questions diverses

a) Projet de plan-programme pour 2025

b) Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social

Documentation

Note du Secrétaire général sur la nomination des membres du Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social ([E/CN.5/2024/5](#))

¹ Résolution [68/3](#) de l'Assemblée générale.

5. Ordre du jour provisoire de la soixante-troisième session de la Commission

Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur, la Commission sera saisie du projet d'ordre du jour provisoire de sa soixante-troisième session, ainsi que d'une liste provisoire des documents qui lui seront soumis pour examen.

Documentation

Projet d'ordre du jour provisoire de la soixante-troisième session de la Commission ([E/CN.5/2024/L.1](#))²

6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa soixante-deuxième session

Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur, la Commission soumettra au Conseil un rapport sur les travaux de sa soixante-deuxième session.

Documentation

Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa soixante-deuxième session ([E/CN.5/2024/L.2](#))³

² Sera publié comme document de session.

³ Sera publié comme document de session.

Annexe I

Projet d'organisation des travaux (5-14 février 2024)

Date	Point de l'ordre du jour	Documentation/programme
Lundi 5 février		
matin	Ouverture de la session	
	1. Élection du Bureau	
	2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation	Ordre du jour provisoire annoté et projet d'organisation des travaux (E/CN.5/2024/1)
	3. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale	Présentation de la documentation au titre du point 3 de l'ordre du jour, y compris ses alinéas a), b) et c)
		Rapport du Secrétaire général sur les aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (E/CN.5/2024/2)
	a) Thème prioritaire : promouvoir le développement social et la justice sociale au moyen de politiques sociales, afin de faire progresser plus rapidement la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'atteindre l'objectif primordial de l'élimination de la pauvreté	Rapport du Secrétaire général intitulé « Promouvoir le développement social et la justice sociale au moyen de politiques sociales, afin de faire progresser plus rapidement la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'atteindre l'objectif primordial de l'élimination de la pauvreté » (E/CN.5/2024/3)
	b) Examen des plans et programmes d'action pertinents des organismes des Nations Unies concernant la situation de certains groupes sociaux	
	i) Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées : « La voie à suivre : un programme de développement qui tienne compte de la question du handicap pour 2015 et au-delà »	
	ii) Programme d'action mondial pour la jeunesse	
	iii) Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement	
	iv) Questions, orientations et programmes relatifs à la famille	Rapport du Secrétaire général intitulé « Préparation et célébration du trentième anniversaire de l'Année internationale de la famille » (A/79/61-E/2024/48)
	3 c)	Note du Secrétariat intitulée « Remédier aux conséquences sociales des crises multiformes afin d'accélérer le relèvement après la pandémie et ses
	3 a) et b)	

<i>Date</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
		effets persistants par la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (E/CN.5/2023/4)
		Déclarations liminaires
		Début de la discussion générale
après-midi	3 a) (<i>suite</i>)	Réunion-débat de haut niveau sur le thème prioritaire
Mardi 6 février		
matin	3 a) (<i>suite</i>)	Forum ministériel sur le thème prioritaire
après-midi	3 a) et b) (<i>suite</i>)	Discussion générale
		18 heures : clôture des inscriptions sur la liste des orateurs et oratrices (portail e-deleGATE)
Mercredi 7 février		
matin	3 b) (<i>suite</i>)	Réunion-débat de haut niveau sur le trentième anniversaire de l'Année internationale de la famille
après-midi	3 c) Questions nouvelles : l'influence de la transformation numérique sur la croissance et le développement inclusifs : une voie menant à la réalisation de la justice sociale	Réunion-débat sur les questions nouvelles
		15 heures : heure limite de dépôt des projets de texte
Jeudi 8 février		
matin	3 a) (<i>suite</i>)	Dialogue interactif sur le thème prioritaire avec de hauts responsables du système des Nations Unies
après-midi	3 a) (<i>suite</i>)	Forum multipartite sur le thème prioritaire
Vendredi 9 février		
matin		(<i>pas de séance plénière</i>)
après-midi	3 a) et b) (<i>suite</i>)	Discussion générale
Lundi 12 février		
matin	4. Questions relatives aux programmes et questions diverses :	
	a) Projet de plan-programme pour 2025	
	b) Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social	Note du Secrétaire général sur la nomination des membres du Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (E/CN.5/2024/5)
	3 a) et b) (<i>suite</i>)	Discussion générale
après-midi	3 a) et b) (<i>suite</i>)	Fin de la discussion générale

Date	Point de l'ordre du jour	Documentation/programme
Mardi 13 février		
matin		(pas de séance plénière)
après-midi		(pas de séance plénière)
Mercredi 14 février		
matin	3 a) et b) (<i>suite</i>)	Présentation des projets de texte
		Décisions concernant les projets de texte
	5. Ordre du jour provisoire de la soixante-troisième session de la Commission	Adoption de l'ordre du jour provisoire de la session suivante
		Projet d'ordre du jour provisoire de la soixante-troisième session de la Commission (E/CN.5/2024/L.1) ^a
	6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa soixante-deuxième session	Adoption du rapport
		Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa soixante-deuxième session (E/CN.5/2024/L.2) ^a
		Clôture de la session ^b
après-midi		Suite de la séance du matin (si nécessaire)

^a Sera publié comme document de session.

^b En application de la décision 2002/210 du Conseil économique et social, la Commission tiendra, aussitôt après la clôture de sa soixante-deuxième session, la première séance de sa soixante-troisième session aux seules fins d'élire le nouveau président ou la nouvelle présidente et les autres membres du Bureau de cette session, conformément à l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil.

Annexe II

Composition de la Commission du développement social à sa soixante-deuxième session (2024)

(46 membres, mandat de quatre ans)

<i>Membre</i>	<i>Année pendant laquelle le mandat viendra à expiration à la clôture de la session</i>
Afghanistan	2025
Arabie saoudite	2027
Autriche	2027
Bangladesh	2027
Brésil	2025
Burundi	2027
Chine	2025
Colombie	2027
Costa Rica	2025
Cuba	2024
Djibouti	2025
Égypte	2027
Équateur	2025
États-Unis d'Amérique	2024
Éthiopie	2024
Fédération de Russie	2024
Finlande	2025
Ghana	2027
Guinée	2025
Haïti	2027
Inde	2027
Iran (République islamique d')	2024
Israël	2027
Japon	2024
Libye	2024
Luxembourg	2025
Macédoine du Nord	2024
Nigéria	2024
Ouganda	2025
Paraguay	2024
Pérou	2027
Pologne	2025
Portugal	2027
République de Corée	2024
République démocratique du Congo	2024
République dominicaine	2024
Suisse	2025

<i>Membre</i>	<i>Année pendant laquelle le mandat viendra à expiration à la clôture de la session</i>
Tadjikistan	2025
Türkiye	2024
Turkménistan	2025
Ukraine	2027
Zambie	2025

Note : à la 1^{re} séance de la soixante-deuxième session de la Commission, en 2023, il restait quatre sièges à pourvoir : un parmi les États d'Europe occidentale et autres États, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration à la clôture de la soixante-deuxième session de la Commission, en 2024 ; un parmi les États d'Europe orientale et un parmi les États d'Europe occidentale et autres États, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration à la clôture de la soixante-troisième session de la Commission, en 2025 ; un parmi les États d'Afrique, pour un mandat de quatre ans prenant effet à la date de la 1^{re} séance de la soixante-deuxième session de la Commission, en 2023, et venant à expiration à la clôture de la soixante-cinquième session, en 2027.